



COMMUNE D'AMBLENY

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023



Date de la convocation : 7 décembre 2023

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil, en séance publique,
sous la présidence du maire, Jean-Marie BOUVIER

Présents : Jean-Marc BIONNE, premier adjoint, Caroline AURIBAUT, deuxième adjointe, Florent GAGNARD, 3ème adjoint, Aurélie TOUZET, quatrième adjointe, Lisiane DESCAMPS, Sophie LAMARRE, Didier LEFEVRE, Anita LEQUEUX, Sylvie PUZYCKI et Dalila PARISOT.

Absents excusés : Alain BIGEY, Adeline VOIRET.

Conseillers en exercice	13
Conseillers présents	11
Votants	11

Ordre du jour

- ▶ nomination du référent Déontologique
- ▶ Publicités et Enseignes
- ▶ Cimetière.
- ▶ Prime de pouvoir d'Achat
- ▶ Regroupement d'assurances
- ▶ Délimitation des zones dites d'accélération des énergies renouvelables
- ▶ Questions diverses.

19 h 00, Monsieur le Maire, Jean-Marie BOUVIER ouvre la séance
Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

Monsieur le Maire propose de nommer **Monsieur Florent GAGNARD, adjoint, secrétaire** de la séance (article L.2121-15 du CGCT).

* Le conseil municipal accepte sa nomination, à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la réunion précédente (12 octobre 2023). Pas de remarque.

Lecture de l'ordre du jour par Monsieur le Maire. Il annonce qu'il autorise deux questions par conseiller pour les questions diverses.

Délibération concernant la nomination du référent Déontologique.

Monsieur le Maire évoque de nouveau cet objet déjà abordé lors du précédent Conseil. La CCRV propose la nomination de Monsieur LECLERC, Monsieur le Maire fait la lecture de la délibération.

* le conseil municipal approuve à l'unanimité

Adhésions des dossiers relatifs aux Publicités et Enseignes.

Monsieur le Maire demande s'il est nécessaire de faire la lecture de la délibération ayant déjà été faite lors de la réunion de préparation au Conseil, le 07.12.2023 L'ensemble des conseillers estiment qu'il n'est pas nécessaire d'en refaire la lecture.

* le conseil municipal approuve à l'unanimité

Cimetière.

Monsieur le Maire évoque la proposition d'un échange de terrains appartenant à la commune (60 ares dont une partie marécageuse ainsi qu'une sente (passage de brouette) traversant le terrain de Monsieur GANDON) contre une partie d'un terrain nouvellement acquis par ce dernier (47 ares). Cette transaction permet à la municipalité d'augmenter l'espace du cimetière de manière significative et sans le moindre coût.

Monsieur le Maire précise que le Géomètre a actualisé un nouveau bordage permettant la libération de places et a redéfini la possibilité de réaménager les futures tombes de manière à maximiser le potentiel d'attribution de places.

Monsieur le Maire montre les plans du cimetière ainsi que les terrains susceptibles d'être échangés entre la Municipalité et Monsieur GANDON. Ce nouveau terrain sera également géométré à notre charge.

Lisiane DESCAMPS regrette de ne pas avoir eu une copie des documents en amont du conseil municipal de ce jour.

Monsieur le Maire lui précise la réception récente des documents.

Sophie LAMARRE fait remarquer que dans le cadre d'une prescription trentenaire, Monsieur GANDON peut prétendre à devenir le propriétaire de la sente traversant son terrain dès lors qu'il en obtiendrait l'accord du conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande également l'autorisation des conseillers pour procéder à la signature notariale s'agissant de l'échanges des terrains.

* le conseil municipal approuve : 10 voix pour, une abstention.

Prime de pouvoir d'Achat pour les agents Municipaux.

Aurèlie TOUZET explique de nouveau l'objectif et le cadre de l'attribution de cette prime destinée aux agents municipaux en exercice à date du 01.01.2023. Elle rappelle également le processus pour la faire valider à savoir ; dans un premier temps en votant une délibération en Conseil Municipal pour ensuite émettre la demande au Centre de Gestion. Ce dernier, dans un second temps, validera la conformité de celle-ci et son attribution.

Le versement ne pourra pas s'envisager avant le mois de juin. Le montant pourra être décidé lors de la prévision du Budget Municipal.

* le conseil municipal approuve à l'unanimité

Caroline AURIBAUT déplore que certaines informations concernant des échanges entre élus lors des conseils municipaux et notamment lors de réunions d'informations, soient retransmises à des agents municipaux, qui plus est, de manière erronée. Il est rappelé la charte de l'ELU.

Regroupement d'assurances des risques statutaires des Agents municipaux.

Aurèlie TOUZET aborde la proposition du Centre de Gestion.

A savoir ; Il est proposé un regroupement d'assurances des risques statutaires des agents municipaux.

Caroline AURIBAUT fait lecture des avantages de cette proposition.

Didier LEFEVRE fait remarquer qu'il n'a eu qu'un verso du document sur cet objet. Monsieur Le Maire lui transmet l'original afin qu'il puisse en prendre connaissance avant de donner son avis.

* le conseil municipal approuve à l'unanimité

Délimitation des zones dites d'accélération des énergies renouvelables sur notre territoire.

Florent Gagnard demande s'il est nécessaire de préciser l'objet de ce sujet et propose de refaire la lecture du tract distribué aux Administrés résumant la demande de l'état.

Aurèlie TOUZET signale que Monsieur ROMEYERE souhaiterait que la délibération se fasse lors de ce conseil puisqu'il est convenu de remonter aux références préfectorales les zones définies pour le 30.12.2023.

Didier Lefevre précise que les administrés ont été informés du processus que récemment.

Caroline AURIBAUT souligne que ces derniers n'ont pas encore exprimés leur avis sur ce sujet et de surcroît préconise d'attendre le prochain conseil municipal pour délibérer sur les zones d'accélération des énergies renouvelables. Cet avis est partagé par de nombreux Conseillers. En l'espèce, la délibération s'effectuera lors du prochain Conseil.

Florent GAGNARD informe les conseillers de zones déjà ciblées susceptibles de ne pas faire partie des zones dites d'accélération d'Énergies renouvelables.

L'idée première est de permettre à un maximum d'administrés d'être concernés par les zones d'accélération d'énergies renouvelables et à ce titre, de leur permettre de bénéficier des différents dispositifs qui seront alloués à cet effet.

Lisiane DESCAMPS regrette que Monsieur le Maire n'a pas informé plus tôt les Amblenois de cette demande de l'Etat à savoir dès le mois de juillet.

Florent Gagnard rappelle que la demande de l'état et l'information a été portée à connaissance des maires du TERRITOIRE du RETZ en VALOIS à travers différentes réunion au mois de juillet mais également sur les mois qui ont suivis, (cela encore récemment au mois de novembre).

Compte tenu de la complexité technique de cette demande et malgré des dispositifs d'accompagnement naissants depuis l'application de la loi APER, il était davantage pertinent d'informer les administrés une fois acquise une meilleure expertise sur ce sujet.

Caroline AURIBAUT rappelle, s'agissant d'éventuels projets d'énergies renouvelables de ne pas céder aux éventuelles pressions de grand groupe ou Lobis comme le conseils une note transmise par le ministère de l'environnement et de la transition écologique.

Information.

Caroline AURIBAUT explique qu'il a fallu faire des virements de crédit entre certains chapitres du Budget :

- .Vc den l'art 615231 (chap 011) vers l'art 686 (chap 68) d'un montant de 160 eur pour créer une provision des créances douteuses.
- .VC de l'art 615231 vers art 6811 d'un montant de 8947.79 eur pour provisionner les amortissements
- .Wc de l'art 615231 vers chp 69 pour le paiement des charges sociales d'un montant de 2100 eur.

Ces différents changements n'ont pas lieu d'être soumis à délibération. Cf délibération 798. En effet, ces opérations sont incluses dans la gérance budgétaire de Monsieur le Maire. Ce dernier est autorisé à opérer des virements de crédit de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 2%

Questions diverses

Sophie Lamarre demande si le projet « santé » avance.

Monsieur Le Maire lui répond qu'effectivement le projet avance positivement. Une rencontre entre Monsieur le Maire, ses adjoints et un médecin a eu lieu récemment. Que ce dernier semble favorable pour venir s'installer dans la commune à court ou moyen Terme.

Il confirme que le Docteur AXAIRE a fait part de sa détermination à poursuivre son activité professionnelle à savoir au minimum jusqu'à la retraite. Qu'actuellement, il y'a des phases de négociation. D'autres rencontres, avec les médecins concernés seront à poursuivre. Que la municipalité met toute en œuvre pour favoriser favorablement ce projet santé à Ambleny dans la mesure de ses possibilités d'action et budgétaires.

Sophie LAMARRE demande si nous avons des perspectives sur la prochaine rentrée scolaire.

Caroline AURIBAUT explique qu'en l'état il encore trop tôt pour se projeter ou confirmer des informations.

Madame DESCAMPS fait remarquer que le site de la mairie doit être mis à jour, en effet, elle a répertorié de nombreuses informations n'étant plus d'actualité.

Jean Marc BIONNE effectuera l'actualisation du site prochainement.

Madame AURIBAUT demande à Madame DESCAMPS si elle peut transmettre ce qu'elle a déjà répertorié comme éléments susceptibles d'être modifiés.

Madame DESCAMPS n'est pas favorable pour transmettre ces informations et s'y refuse.

Madame AURIBAUT regrette la posture qui ne semble pas objective et constructive de Madame DESCAMPS.

Florent Gagnard rappelle à Madame DESCAMPS son statut d'élu, qu'il devrait l'amener à prioriser l'intérêt des Amblenois et en l'espèce, communiquer les informations qu'elle a déjà répertoriées. Y'être réfractaire est énigmatique compte tenu de ce dit « statut d'élu ».

Madame DESCAMPS s'interroge sur la prochaine Edition de l'écho de la tour et questionne la répercussion financière pour les « annonceurs » lorsqu'il n'y a pas de parution.

Jean Marc BIONNE explique qu'il n'y a pas de facturation lorsqu'il n'y a pas de publication.

Dalida PARISOT a remarqué que la chambre de tirage télécom était récemment ouverte.

Aurèlie TOUZET l'informe de la possibilité de le signaler directement depuis l'application, POCKET.

Monsieur le Maire, pour donner suite à la réception d'un courrier de la société Orange, informe que les vols des câbles ont impactés de 50 % le réseau fibre sur la commune.

Monsieur le MAIRE fait état des réparations de l'Orgue, Il propose une aide de 300 eur /ans pour l'entretien et rappelle le don de la municipalité de 1000 euro pour cette réparation.

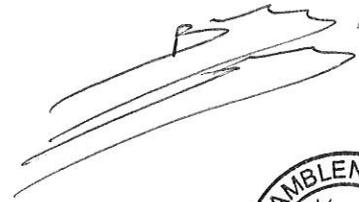
Monsieur le Maire informe que la récente étude démographique concernant Ambleny estime une population de 1234 habitants.

La séance est levée à 20h59.

Le secrétaire de séance
Florent GAGNARD



Le Président de séance
Jean-Marie BOUVIER



*NB : L'intégralité des délibérations est consultable, sur place, aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.
Ce procès-verbal est affiché en mairie et disponible en téléchargement sur le site de la commune : ambleny.fr*

